

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

MANUTENTION			
Code	PAEG2B75ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Yves RAUCHS (yves.rauchs@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

La manutention des malades est un savoir-faire qui vise l'amélioration du confort des soignants, mais aussi, la dynamique et le confort du soigné. La manutention a également un rôle relationnel. Elle est donc un outil de soin qui, par sa richesse, favorise la rencontre entre les soignants et les personnes soignées. N'étant pas innée, une observation rigoureuse de la pratique, associée à la théorie nécessaire, sera indispensable pour permettre un ancrage des éléments fondamentaux des principes sécuritaires de manutention manuelle des personnes en restriction de Participation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation
 - 6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire
 - 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme du module, l'apprenant sera capable de :

1. Réaliser l'observation d'un patient en fonction de situations de restriction de Participation;
2. D'appliquer les principes du déplacement sécuritaire du patient;
3. D'observer les principes du toucher;
5. D'utiliser les aides courantes (ceinture de manutention, alèse et toile de glisse);
6. Réaliser la stimulation des capacités du patient;
7. Réaliser le transfert en fonction de la situation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG2B75ERGA Manutention 18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG2B75ERGA Manutention 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Manutention			
Code	16_PAEG2B75ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yves RAUCHS (yves.rauchs@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La manutention des malades est un savoir-faire qui vise l'amélioration du confort des soignants, mais aussi, la dynamique et le confort du soigné. La manutention a également un rôle relationnel. Elle est donc un outil de soin qui, par sa richesse, favorise la rencontre entre les soignants et les personnes soignées. N'étant pas innée, une observation rigoureuse de la pratique, associée à la théorie nécessaire, sera indispensable pour permettre un ancrage des éléments fondamentaux des principes sécuritaires de manutention manuelle des personnes en restriction de Participation. Les apprenants mettront en application les différentes techniques de manutention sur leurs collègues de classe dans des situations fictives extraites des réalités professionnelles.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du module, l'apprenant sera capable de :

1. Réaliser l'observation d'un patient en fonction de situations de restriction de Participation;
2. D'appliquer les principes du déplacement sécuritaire du patient;
3. D'observer les principes du toucher;
5. D'utiliser les aides courantes (ceinture de manutention, alèse et toile de glisse);
6. Réaliser la stimulation des capacités du patient;
7. Réaliser le transfert en fonction de la situation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Rappels théoriques
l'anatomie (colonne, ligaments, muscles),
notions de physique (leviers, notion de décomposition des forces),
les principes de manutention.
mises en situations (difficulté croissante)
non pondérale
sub pondérale
pondérale

Démarches d'apprentissage

le premier cours est théorique. Ensuite, la réalisation des séances d'exercices impliquant les apprenants est programmée. Les mises en situation sont tirées de la réalité pour permettre le transfert des apprentissages. Lors des cours, les étudiants seront alternativement patients et soignants. Le cours sera interactif, les étudiants pourront poser les questions quant à la technique et/ou aux principes à observer lors de la réalisation de la gestuelle en manutention. Les cours permettront de répéter et d'intégrer la gestuelle adéquate ainsi que de stimuler les

capacités du patient.

Lors de la réalisation de certaines techniques, l'interaction et la synchronisation avec d'autres "soignants" permettra à l'étudiant de formuler clairement les "ordres manutention".

Le principe d'évaluation continue permettra à l'apprenant de réaliser des techniques directement en rapport avec les spécificités vues au cours

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant (adresse mail, questions...);

Supports théoriques disponibles sur ConnectED;

Accompagnement des étudiants avec parfois un feed back visuel possible des techniques réalisées lors des exercices pratiques.

Ouvrages de référence

Tyou J. Manutention Manuelle des Malades et Handicapés: Manuel du Formateur. Charleroi: Promarex; 2000:122p.

Busiau M, Bonaventure MN, Lothaire T, Heraut J. Guide Pratique de la Manutention du Patient. Bruxelles: Kluwer; 2004:124p.

Supports

Power point disponible sur ConnectED

Notes de cours disponibles sur ConnectED

Séquence vidéo disponible sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les situations sont mises en pratique lors des cours.

Au terme de chaque module de cours, l'étudiant réalise une approche du patient comme s'il était soignant.

L'étudiant mettra en avant les éléments positifs et négatifs de la technique réalisée en fonction de la situation donnée.

C'est donc un démarche évaluative effectuée oralement sur base d'une réflexion spontanée.

Cette démarche sera notée en fonction des critères suivants :

Est ce que l'apprenant est capable de se protéger, de mettre en place l'approche ergonomique, d'utiliser le matériel d'aide, de stimuler les capacités du patient en fonction d'une situation donnée pour réaliser le transfert

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int	100				
Période d'évaluation					Exp	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenant : Yves Rauchs

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).